

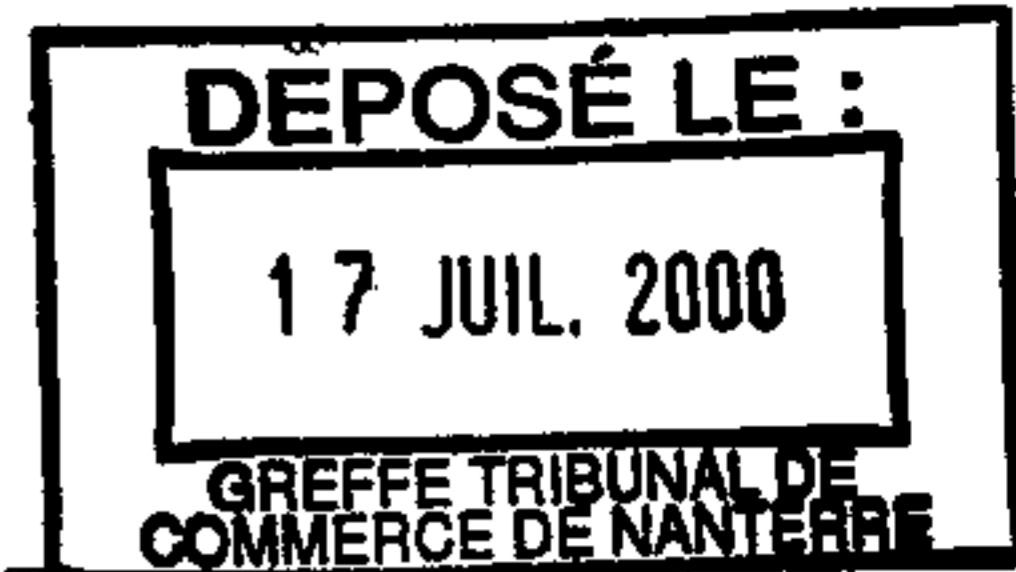
00 B 746

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre

REQUETE déposée sous le n° 00 B 1251



EFIPOSTE
GROUPE LA POSTE



REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

18514

Monsieur le Président,

Je soussigné, Philippe Bajou, agissant en qualité de Directeur Général de la Société Efiposte, société anonyme au capital de 1 000 000 000 Francs ayant son siège social, 117 quai du Président Roosevelt – 92442 Issy-Les-Moulineaux cedex, immatriculée au Registre du Commerce des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 421 100 645.

ai l'honneur,

conformément à l'article 193, alinéa 1^{er} de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales et aux articles 169 et 64 du décret du 23 mars 1967, de vous demander de bien vouloir désigner un commissaire aux apports ayant pour mission de vérifier les apports en nature qui doivent être effectués à notre société, en vue d'une augmentation de capital. Lesdits apports devant être effectués par La Poste, établissement public, dont le siège social est 4 quai du Point du Jour – 921777 Boulogne-Billancourt cedex, immatriculée au registre du Commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro B 356 000 000.

Les biens apportés sont les suivants :

- des immobilisations corporelles (matériel informatique),
- des immobilisations incorporelles (logiciels de production et de bureautique)

Ces apports peuvent être évalués globalement à 7 000 000 de francs, sous réserve des vérifications prévues par la loi.

Est jointe, à la présente requête une note descriptive des apports, de l'apporteur et de la société bénéficiaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à Issy-Les-Moulineaux le 30 juin 2000.

Philippe Bajou

APPORTS EN NATURE FAITS A LA SOCIETE Efiposte

DESCRIPTION DES APPORTS

- Immobilisations corporelles (matériel informatique),
- Immobilisations incorporelles (logiciel de production et bureautique).

La valeur des apports est détaillée en annexe 1.

MODE D'EVALUATION DES APPORTS

Ces apports sont faits à leur valeur réelle qui dans l'ensemble correspond à leur valeur comptable.

APPORTEUR

La Poste, personne morale de droit public, régie par l'article 1^{er} de la loi du 2 juillet 1991, ayant son siège social, 4 quai du Point du jour – 92777 Boulogne Billancourt, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 356 000 000.

Activité

Toutes prestations relatives au courrier, aux produits financiers et aux produits d'assurance et courtage.

▪ Chiffre d'affaires au 31 décembre 1999	:	93 054 000 000 Francs
▪ Capitaux propres au 31 décembre 1999	:	7 386 000 000 Francs
▪ Total du bilan au 31 décembre 1999	:	277 893 000 000 Francs

Commissaires aux comptes

- Cabinet Robert Mazars -135 boulevard Haussmann 75008 Paris
- Coopers & Lybrand - 32 rue Guersant 75017 Paris

SOCIETE BENEFICIAIRE DE L'APPORT

Efiposte, société anonyme au capital de 1 000 000 000 Francs, ayant son siège social au 117 quai du Président Roosevelt – 92442 Issy-Les-Moulineaux Cedex, immatriculée au Registre du Commerce des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 421 100 645.

Activité

La société est une société d'investissement agréée par le CECEI ayant pour objet en France :

- la réception, la transmission et l'exécution d'ordres sur instruments financiers pour compte de tiers,
- la négociation pour compte propre, notamment dans le cadre de la gestion de sa trésorerie propre,
- la gestion pour compte de tiers,
- la tenue de compte – conservation de ses actifs propres et ceux de ses clients,
- l'inscription en compte des mouvements sur les actifs et instruments financiers conservés, notamment dans le cadre des obligations réglementaires ou de missions de dépositaire d'OPCVM,
- l'information financière, notamment dans le cadre des missions de dépositaire d'OPCVM ou dans celui du métier d'intermédiation,
- la fourniture de services de change liés à la fourniture de services d'investissements,
- le conseil financier,
- et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptibles de contribuer à son développement.

Chiffre d'affaires au 31 mars 2000	:	4 152 162	Francs
Capitaux propres au 31 mars 2000	:	990 076 696	Francs
Total du bilan au 31 mars 2000	:	23 283 854 149	Francs

Commissaires aux comptes

Titulaires

- Coopers & Lybrand - 32 rue Guersant 75017 Paris
- Ernst & Young – Tour Ersnt & Young – 92037 Paris la Défense

Suppléants

- Monsieur Yves Nicolas - 32 rue Guersant 75017 Paris
- Monsieur Denis Gillet - Tour Ersnt & Young – 92037 Paris la Défense

Date de l'Assemblée Générale projetée

- 30 octobre 2000



TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE

Le Président

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de NANTERRE,

Vu la requête qui précède n° *000 1257* et les motifs y exposés,

Nommons *Monsieur Tristan GUERLAIN*

Deloitte et Touche
185 av. Ch. de Gaulle

92200 Neuilly s/s

en qualité de

- Commissaire à la fusion et/ou à la scission et/ou aux apports et s'il y a lieu, aux avantages particuliers
- Commissaire chargé d'apprécier la valeur d'un ou plusieurs biens dans le cadre de l'article 157-1 de la loi du 24 juillet 1966

Disons que le (ou les) commissaire (s) ci-dessus désigné (s) pourra (ont) se faire assister, s'il y a lieu, par un ou plusieurs experts de son (leur) choix dans l'accomplissement de sa (leur) mission.

Disons que le (s) commissaire (s) désigné devra (devront) nous soumettre le montant de ses (leurs) honoraires avant de les percevoir, en justifiant de l'accord écrit préalable des sociétés concernées, accord qui devra nous être joint à la requête en fixation de la rémunération.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.



Fait à NANTERRE, le *10 juillet 2000*

En déléguation
B. LUCIEN